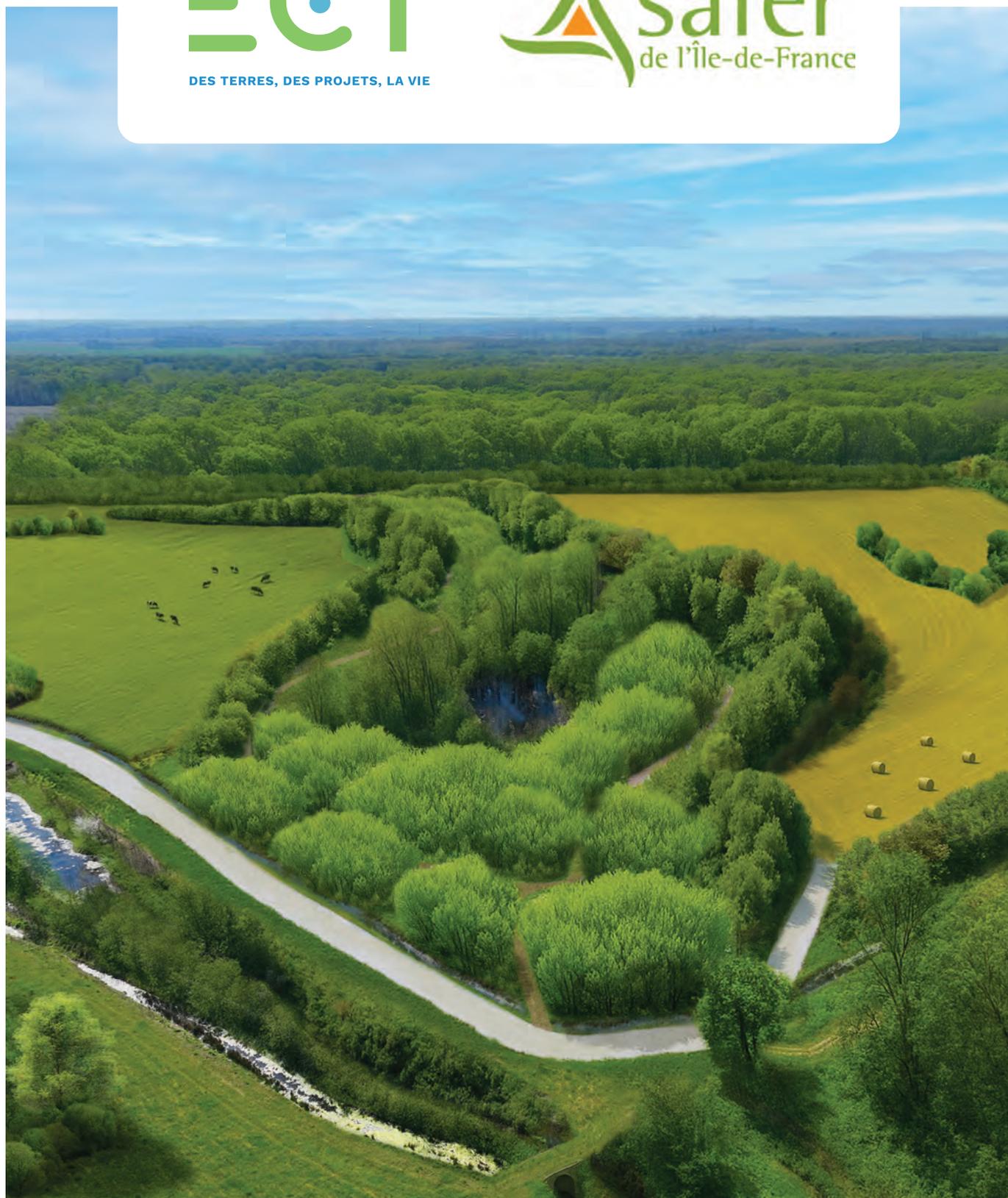


**ECT**  
DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE

 **safer**  
de l'Île-de-France



**Réhabiliter des terres agricoles**  
Coubert (77) | Le domaine de la Grange-le-Roy

# Restaurer la biodiversité

## sur le site

**Le projet prévoit la reconstitution et la restauration d'une mosaïque de milieux naturels. Ces milieux diversifiés permettront de conforter les trames vertes (milieux boisés et prairies) et bleues (zones humides) du secteur, inscrivant ainsi pleinement le site en interface entre la forêt de Coubert et le site agricole de Grisy-Suisnes.**

### RESTAURER DES MILIEUX NATURELS

Le projet prévoit de préserver des zones boisées. En complément, 3,29 ha de boisements seront plantés, accompagnés de lisières arbustives, servant de milieu de transition. Des haies seront également ajoutées dans la zone agricole afin de servir de zones de refuge pour la faune. Au total, près de 1,30 ha de saulaies blanches seront reconstitués sur les zones humides et leurs pourtours.

### RECRÉER DES ZONES HUMIDES

Le projet prévoit de restaurer la mare existante et de créer plusieurs zones humides couvrant une surface de 1,27 ha. Les zones humides sont des milieux essentiels : ils assurent de

nombreux rôles tels que l'habitat de la faune et la flore, la captation de carbone ou la rétention des eaux de pluie. Ces zones humides prendront différentes formes pour répondre à des fonctions qui leur sont propres :

- Une zone humide à tendance forestière,
- Une zone humide ouverte, constituée d'une roselière,
- Une zone humide de type saulaie blanche.

### LUTTER CONTRE LES PLANTES INVASIVES

Le site est actuellement envahi par une quinzaine d'espèces exotiques envahissantes telles que le Galéga, la Renouée du Japon ou le Robinier faux-acacia. Un plan spécifique de lutte et d'éradication sera mis en œuvre sur le site.



Zone humide recréée sur le site voisin de Grisy-Suisnes



Vue 3D de la restauration de la mare

# Aménagements agricoles et écologiques

**Le projet a pour objectif de compléter la réhabilitation agricole du Domaine de la Grange-le-Roy et de poursuivre la préservation et la revitalisation de la biodiversité locale.**

- Restauration de 11 hectares de pâturage au cœur de la Seine-et-Marne.
- Liaison avec les espaces naturels restaurés de Grisy-Suisnes par la création de corridors écologiques.
- Restauration et création de zones humides et de 3,2 ha de boisements.

## MODELÉS ET AMÉNAGEMENT DU PROJET



# Recréer une nouvelle vitalité agricole

## RECONSTITUER UNE TERRE ARABLE

Après les apports de terres inertes, la couche supérieure du sol - l'horizon fertile - sera réalisée par la production sur site d'un substrat fertile. Ce substrat est un produit 100 % recyclé, mélange de terres inertes sélectionnées et de compost de déchets verts. Il sera élaboré selon les préconisations de la Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France afin de permettre de semer une prairie de pâturage.

La production de substrat fertile évite d'importer et de consommer de la terre végétale, ressource naturelle. La qualité de la terre végétale du site a été trop dégradée pour pouvoir être réutilisée comme support de culture.

## CRÉER DES PARTENARIATS LOCAUX

Afin de renforcer l'ancrage territorial et de soutenir un projet pédagogique local, la Safer de l'Île-de-France a établi un premier partenariat avec le Campus Bougainville de Brie-Comte-Robert (77), situé à seulement 15 minutes du site. Ce partenariat, initié avec l'exploitation agricole de l'établissement, porte sur la fauche des prairies de la première phase du projet à Grisy-Suisnes afin de nourrir le cheptel de l'établissement. Le partenariat devrait être étendu aux nouvelles terres agricoles du projet de Coubert.



Juillet 2023, site de Grisy-Suisnes : à gauche, la prairie recréée avant sa fauche et, à droite, la mise en œuvre en cours du substrat fertile

# L'économie circulaire des terres du BTP finance le projet

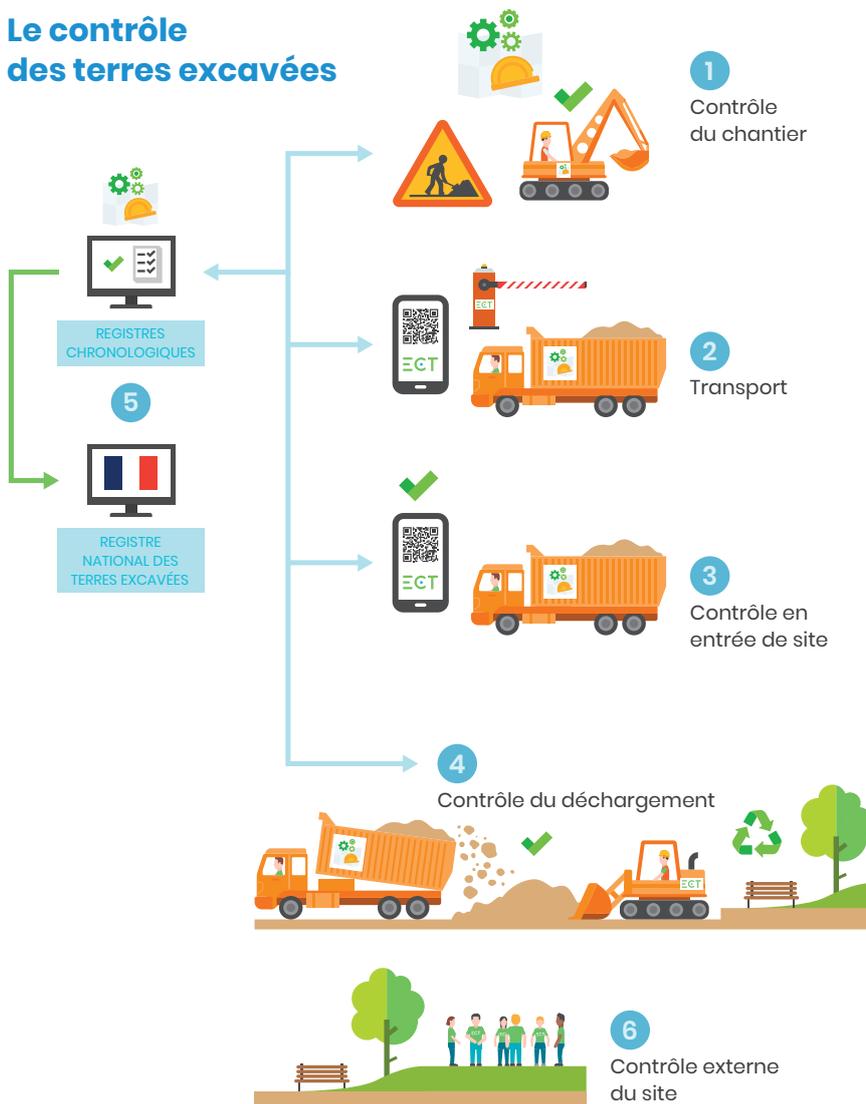
La réutilisation des terres excavées des chantiers finance la transformation du site et façonne un nouveau modelé adapté à son renouvellement

Ce projet illustre la capacité de l'économie circulaire des terres excavées à transformer des espaces délaissés en zones agricoles et écologiques. Les matériaux apportés sont au cœur de la transformation du site et permettent de remodeler le terrain selon les contraintes des nouveaux usages agricoles et environnementaux, sans coût pour la collectivité.

## La traçabilité, un enjeu majeur

La traçabilité des terres excavées reçues sur le site est mise en œuvre par ECT. Les terres réceptionnées sont qualifiées et tracées, du chantier d'excavation à l'arrivée sur le site. Chaque étape est contrôlée et enregistrée sur un registre chronologique et sur un registre national (RNDTS) garantissant ainsi la conformité des terres avec les autorisations d'acceptation du site et le code de l'environnement.

### Le contrôle des terres excavées



### Exemples de terres excavées



Limon



Marnes bleues



Marnes humides



Sablon et cailloux



Marno-calcaire

# Réhabiliter un domaine agricole abandonné

Le projet de requalification du Domaine de la Grange-le-Roy est porté par la Safer de l'Île-de-France, maître d'ouvrage et propriétaire foncier. La partie du Domaine située à Grisy-Suisnes a déjà été requalifiée. Le projet, portant sur le foncier situé à Coubert, propose une réhabilitation de 11 hectares de pâturages ainsi que des espaces naturels, de zones humides et de boisements.

## UNE RÉHABILITATION EN DEUX TEMPS POUR REDONNER VIE AU DOMAINE DE LA GRANGE-LE-ROY

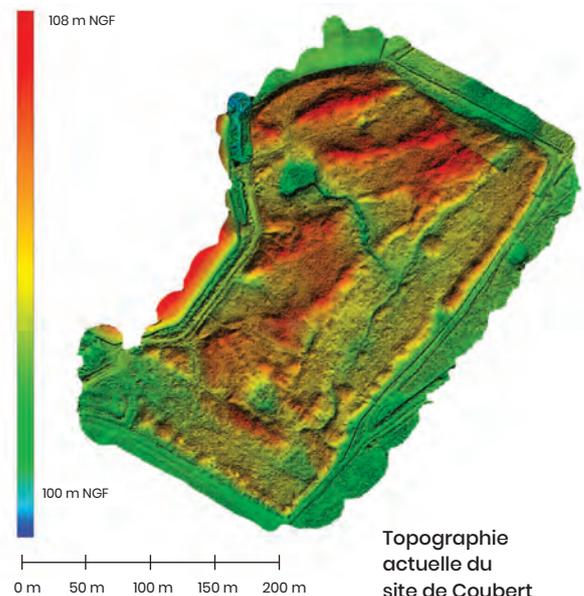
Depuis 2012, la Safer de l'Île-de-France est propriétaire du Domaine de la Grange-le-Roy. La division du foncier sur deux communes a engendré un phasage des aménagements :

- Côté Grisy-Suisnes, 17 ha ont été rendus à l'agriculture dès 2024. 7 ha de milieux boisés et ouverts ont été recréés. Des mares et des zones humides ont été restaurées ou créées autour du site.
- Côté Coubert, le projet souhaite recréer 11 ha de terres agricoles et vise la réouverture de milieux naturels dégradés pour améliorer le potentiel de biodiversité du site.

## POLLUTION ET DÉGRADATION, L'HÉRITAGE DE TERRAINS INUTILISABLES

Depuis près de 30 ans, les terrains ont été dégradés au fil des années (apports de remblais pollués, projet de golf interrompu). Le terrain actuel présente une topographie hétérogène et accidentée. Des hauteurs variables de sols pollués, entre 2 m et 6 m, rendent impossible tout usage agricole.

Par ailleurs, le site est actuellement recouvert par des espèces végétales exotiques envahissantes qui referment le milieu et menacent gravement la biodiversité locale.



Le Domaine de la Grange-le-Roy à Grisy-Suisnes avant sa requalification



En 2024, un espace agricole et écologique fonctionnel

## Éléments clés

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Volume des apports de terres réutilisés sur le site : **1 000 000 m<sup>3</sup>**.

### AGRICULTURE

- Restauration de **11 ha** de pâturage.

### BIODIVERSITÉ

- Restauration de **3,2 ha** de zones de boisement.
- Création de **1,2 ha** de zones humides.
- Création de **1,3 ha** de saulaies blanches.
- Création de **1,1 ha** de lisières arbustives et de **1 ha** de haies.
- Restauration du ru interne existant.

## Calendrier

Le phasage du chantier est adapté aux enjeux écologiques de restauration progressive des milieux naturels.

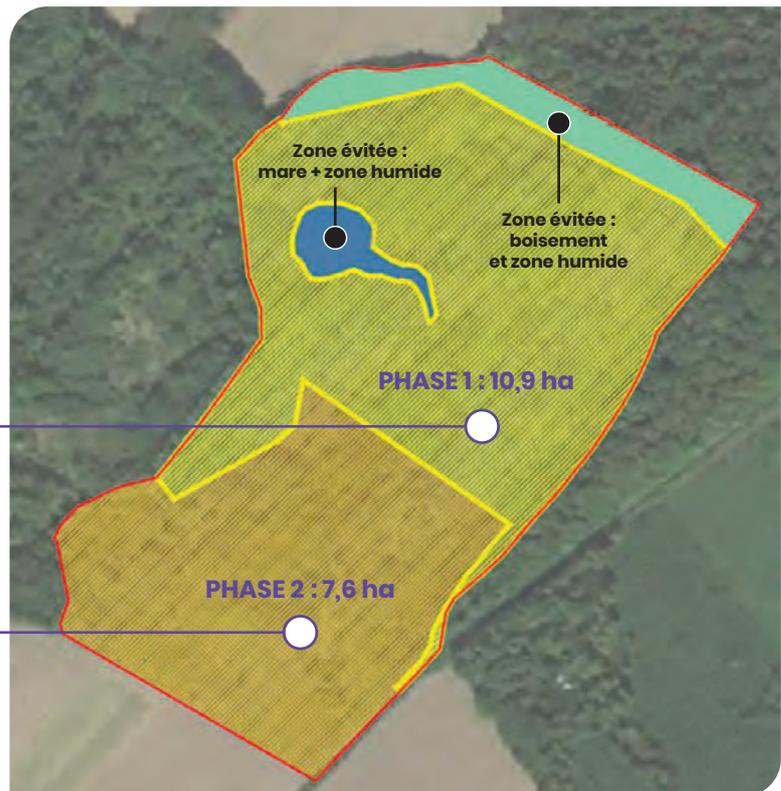
- Durée des travaux : **4 ans**.

### PHASE 1

- Apports de terres : **2025-2026**
- Végétalisation : **hiver 2026**
- Surface : **10,9 ha**

### PHASE 2

- Apports de terres : **2027-2028**
- Végétalisation : **automne 2028 - hiver 2029**
- Surface : **7,6 ha**



## INTÉGRATION DU CHANTIER DANS SON ENVIRONNEMENT

L'intégration du chantier dans son environnement est un indicateur essentiel pour répondre aux enjeux environnementaux de la gestion du site et aux impératifs de sécurité d'exploitation et de réception des camions :



Sécurité et propreté de la voirie publique près du site.



Garantir la traçabilité des terres entrantes.



Circuler en toute sécurité sur le site.



Respecter les règles de déchargement des matériaux.



Protéger la biodiversité.



Optimiser la gestion des déchets.



Prévenir l'envol des poussières.



Économiser les ressources naturelles.



Réduire le bruit.

# Les acteurs du projet



## Maître d'ouvrage du projet

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) est un opérateur foncier assumant une mission de service public d'aménagement du territoire rural et périurbain sur la région Île-de-France.

La SAFER de l'Île-de-France est une société anonyme sans but lucratif placée sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère des Finances. Elle participe à l'aménagement durable et équilibré de l'espace rural et périurbain.



DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE

ECT s'inscrit dans la dynamique d'une économie circulaire de réutilisation des terres des chantiers d'Île-de-France. Le pôle « Environnement et terres inertes » identifie les filières de réception des terres et organise la traçabilité des matériaux alors que le pôle « Développement et Aménagement » dialogue avec les Collectivités pour concevoir des projets agricoles, naturels ou de loisirs financés par la réutilisation des terres du BTP.



Réhabilitation des terres agricoles en Île-de-France, à Grisy-Suisnes (77)



D401 - Route du Mesnil-Amelot | 77230 Villeneuve-sous-Dammartin |  
[www.groupe-ect.com](http://www.groupe-ect.com) | [contact@groupe-ect.com](mailto:contact@groupe-ect.com) | 01 60 54 57 40



19 rue d'Anjou | 75008 Paris |  
[www.saferidf.fr](http://www.saferidf.fr) | [safer@saferidf.com](mailto:safer@saferidf.com) | 01 42 65 28 42

